

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>PROCES -VERBAL</b> <i>DES DELIBERATIONS</i> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b> ----- SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018 <b>2018-04</b>
DEPARTEMENT DES LANDES Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Martin-d'Oney s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance ordinaire régulièrement convoquée, sous la présidence de M. le Maire, Philippe SAES.

**Présents** : Philippe Saës, Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Florence Thomas, Jean-Paul Le Tyrant, Brigitte Klein, Guillaume Despagnet, Corinne Barrau et Florence Delnieppe.

**Absents** : Julia Puyau, Laetitia Quintanilla, Thierry Destruhaut, David Soubiran et Xavier Dumoulin.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/03/2018.

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité.

Todor Topalov a été nommé secrétaire de séance.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION**

M. TOPALOV présente les comptes administratifs 2017 du budget général, de l'assainissement, du photovoltaïque et des logements sociaux qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion du receveur municipal.

- ✓ **Affectation des résultats :**

- **Budget général :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 398 245,30 € et un excédent d'investissement de 842 369,03 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 dans le budget de fonctionnement 2018 et de reporter l'excédent d'investissement 2017 dans le budget investissement 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Assainissement :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 238,58 € et un excédent d'investissement de 34 195,08 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 dans le budget fonctionnement 2018 et de reporter l'excédent d'investissement 2017 dans le budget investissement 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

**- Photovoltaïque :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 354,95 € et un excédent d'investissement de 67 825,43 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 dans le budget fonctionnement 2018 et de reporter l'excédent d'investissement 2017 dans le budget investissement 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

**- Logements sociaux :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 190 718,57 € et un déficit d'investissement de 412 711,31 €.

Il est proposé d'affecter en réserve l'excédent de fonctionnement 2017 dans le budget investissement 2018 et de reporter le déficit d'investissement 2017 dans le budget investissement 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

**• VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux élus les particularités de l'année 2018 à savoir l'augmentation de la masse salariale, l'impossibilité d'achat de terrain (PLUI) et la fin du budget assainissement lié au projet de transfert de la compétence au SYDEC.

✓ **Budget Général**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 291 825,31 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 1 786 553,23 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif général 2018 tel que présenté.

✓ **Budget Assainissement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 86 575,58 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 71 276,83 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif assainissement 2018 tel que présenté.

✓ **Budget Photovoltaïque**

La section de fonctionnement s'équilibre à 72 107,00 euros en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement s'équilibre à 90 640,43 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif photovoltaïque 2018 tel que présenté.

✓ **Budget Logements Sociaux**

La section de fonctionnement s'équilibre à 18 401,00 euros en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement s'équilibre à 742 131,00 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif logements sociaux 2018 tel que présenté.

• **VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

M. le Maire commence par rappeler aux conseillers qu'il avait été décidé l'année précédente de procéder par augmentations faibles et régulières des taux d'imposition afin de pallier la baisse des dotations qui touchent sensiblement notre commune. Il propose une hausse de 3 % du taux d'imposition des trois taxes locales, qui étaient pour 2017 : taxe d'habitation (15,93%), taxe sur le foncier bâti (18,03%) et taxe sur le foncier non bâti (34,60%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité que les taux de l'année 2018 seraient les suivants :

- Taxe d'habitation : 16,41 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,57 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,63 %

• **CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT LE TUC**

Monsieur le Maire propose de clôturer le budget Lotissement Le Tuc car cette opération est terminée. Au 31 décembre 2017, il ne présentait plus ni d'actif, ni de passif.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer le budget Lotissement Le Tuc.

- **CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT GENEVRIERE**

Monsieur le Maire propose de clôturer le budget Lotissement Genévrière car cette opération est abandonnée.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer le budget Lotissement Genévrière.

- **URBANISME**

- ✓ **Éclairage de la gare**

Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat de poteaux d'éclairage destinés au secteur de la gare.

Le financement de ce projet d'un montant total de 10 607 € se ferait de la manière suivante :

- SYDEC : 7 118 €

- Commune : 3 489 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce projet à l'unanimité.

- ✓ **Foncier communal**

La Municipalité souhaitant réaliser un projet de nouveau lotissement communal, il est nécessaire de procéder à la distraction du régime forestier des trois parcelles suivantes :

- Parcelle Section C n° 388 d'une superficie de 24 064 m<sup>2</sup>

- Parcelle Section C n° 390 d'une superficie de 983 m<sup>2</sup>

- Parcelle Section C n° 175 d'une superficie de 5 700 m<sup>2</sup>

Concernant ces trois parcelles d'une superficie totale de 3,0747 ha et dont la gestion est de la compétence de l'ONF, Monsieur le Maire propose aux élus de procéder à leur changement de destination et de renoncer à leur vocation forestière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la distraction du régime forestier des trois parcelles.

- **AGGLOMÉRATION**

- ✓ **Statut syndical de la Midouze**

La loi a attribué aux communes depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et la **Pr**évention des **I**nondations (**GEMAPI**). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI.

Les communes et leurs EPCI peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux élus de valider le transfert de cette compétence au Sivu du Bassin versant de la Midouze (SMBVM).

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord à l'unanimité.

✓ **Mutualisation service financement extérieur**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'article 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mont de Marsan Agglomération et ses 18 communes membres souhaitent créer par convention un service commun «financements extérieurs - politiques contractuelles et partenariats». Ce service commun contribuera notamment à la recherche de financements pour l'agglomération et ses communes membres et assurera aussi le pilotage des politiques contractuelles.

Sous la responsabilité du Président de Mont de Marsan Agglomération et des Maires des 18 communes membres, le service aura en charge les missions suivantes :

▫ Recherche de financements extérieurs :

- Suivi des politiques contractuelles régionales et départementales,
- Suivi de la programmation des fonds européens,
- Mise en place, formalisation et suivi de partenariats financiers,
- Obtention de subventions publiques nécessaires à la réalisation des projets du territoire,
- Montage, assistance aux services et suivi des dossiers de subventions,
- Assistance aux communes et aux élus dans ces procédures,
- Rédaction de notes ou analyses sur ces thématiques.

▫ Suivi de financements extérieurs :

- Veille sur les thématiques relatives aux contractualisations, aux politiques nationales et européennes et sur les participations possibles des financeurs (Europe, Etat, Région, Département...),
- Diffusion des appels à projets auprès des services, communes, acteurs ou entreprises du territoire, accompagnement pour le montage des dossiers de réponses et le respect des délais,
- Organisation et suivi des relations avec les collectivités territoriales (Région, Département),
- Assistance de la direction générale pour la mise en œuvre du projet de territoire (suivi des actions, bilans d'étape, résultats).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la mutualisation de la recherche des financements extérieurs par la création d'un service commun entre Mont de Marsan Agglomération et ses 18 communes membres à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- ✓ **Assurance complémentaire santé « communale »**

Des sociétés souhaiteraient proposer aux habitants de la commune des offres promotionnelles avec des tarifs de groupe. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit donner son accord par délibération. Ces contrats ont les avantages suivants :

- Les adhérents ne répondent à aucun questionnaire médical
- La municipalité ne doit pas participer financièrement

Monsieur le Maire propose aux élus d'accepter que de telles offres soient faites aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à la majorité cette proposition.

- ✓ **Emplois communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux contrats arrivent à leur terme cette année :

- Le CAE de Monsieur Alain DEHEZ en juin 2018
- L'emploi d'avenir de Monsieur Mathieu PERSONA en septembre 2018

Monsieur le Maire expose également au Conseil que l'embauche de ces deux agents par la commune à l'issue du terme de leur contrat respectif représenterait un surcoût financier d'environ 40 000 €. Il évoque également la possibilité pour la municipalité d'externaliser auprès de sociétés privées certains travaux en particulier l'entretien des espaces verts.

Il fait aussi la proposition d'accompagner Monsieur PERSONA dans sa recherche d'un nouvel emploi dans le cas où le Conseil ne voterait pas son embauche en tant qu'agent communal. La municipalité pourrait avec son accord lui payer la formation pour le permis C (poids lourds) d'un montant d'environ 4 000 €.

Monsieur SAES indique également que la mairie a de plus en plus de besoins en matière de secrétariat et que la création et l'embauche d'un mi-temps d'agent administratif pourraient être envisagées. Cet emploi pourrait être proposé à Madame Marie DUVAQUIER qui effectue déjà des tâches administratives à la mairie en plus de son travail d'agent postal.

Le Conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur le maintien d'Alain DEHEZ en tant qu'agent technique et décide de repousser au conseil municipal suivant les votes concernant Monsieur PERSONA et Madame DUVAQUIER.

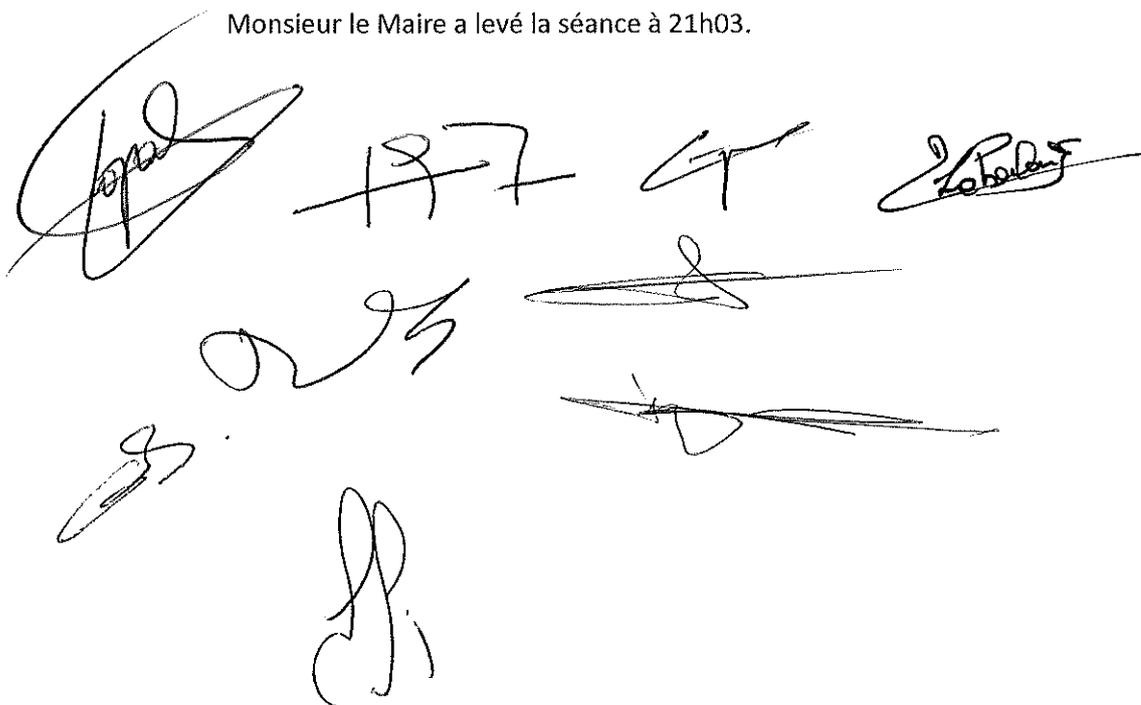
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la création d'un emploi temporaire occasionnel à temps complet à partir du 14 juin 2018 pour faire face à un besoin occasionnel dans le service technique. L'agent recruté sera chargé d'assurer l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du matériel et des bâtiments communaux. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique de catégorie C. Son recrutement se fera pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ Associations communales :
  - ACCA : 775 €
  - Urous de Bibe : 2 210 €
  - ACASMO : 310 €
  - Boulet St Martinois : 200 €
  - Cercle des citoyens du pays de GEME : 200 €
  - Chant Oney : 200 €
  - Comité des Fêtes : 1 300 €
  - Entente St Martin Geloux football : 1 850 €
  - Saint Martin d'Oney Sport : 3 450 €
  - Ski club ygossais : 200 €
  - Tennis club St Martin : 1 050 €
  - Société musicale Biniou : 1 050 €
- ✓ Restos du Cœur : 105 €
- ✓ Fondation du Patrimoine : 120 €
- ✓ Le Souvenir Français : 100 €

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h03.



A collection of handwritten signatures and initials in black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. There are approximately 10 distinct marks, including what appears to be a large signature on the left, several horizontal strokes, and a few more complex scribbles.